



MAIRIE 21150 MÉNÉTREUX LE PITOIS

SEANCE 30 AVRIL 2026

Le trente avril deux mil vingt-six à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon FIORUCCI, Maire.

Présents : Mesdames ARFEUX Fanny, GUIDON Muriel, HUBERT Bernadette, JÉRÔME Michèle, MARION Isabelle, Messieurs FIORUCCI Yvon, GERBENNE Bernard, PASSERAT DE LA CHAPELLE Guillaume, VAUTRAIN Yoann, VERRIÈRE Henri.

Absent et excusé : Monsieur CHARGUEROS Jean-Jacques a donné procuration à Monsieur FIORUCCI Yvon.

Secrétaire de séance : Madame GUIDON Muriel.

❖ Approbation des comptes rendus des 5 décembre 2025 et 21 mars 2026.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité les comptes rendus du 5 décembre 2025 et du 21 mars 2026.

❖ Budget principal : vote du Compte Financier Unique-CFU 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°21-2023 du conseil municipal en date du 30/10/2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique 2023 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant les documents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie en amont de la production du CFU.

Bernard GERBENNE présente le CFU 2025 du budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND acte de la présentation faite du compte financier unique du budget principal qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 011	Charges à caractère général :	69 044.33 €
Chapitre 012	Charges de personnel :	82 997.75 €
Chapitre 014	Atténuation de produits :	35 530.00 €
Chapitre 65.	Autres charges de gestion courante :	67 156.74 €
Chapitre 66	Charges financières :	4 092.03 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre section :	8 179.21 €
Total des dépenses de fonctionnement :		267 000.06 €

Recettes :

Chapitre 70	Produits des services :	1 746.02 €
Chapitre 73	Impôts et taxes :	236 920.98 €
Chapitre 74	Dotations, participations :	85 023.09 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante :	13 758.55 €
Chapitre 77	Produits spécifiques :	2 095.00 €
Total des recettes de fonctionnement :		339 543.64 €
Résultat de clôture du fonctionnement :		72 543.58 €

Section d'investissement :

Dépenses :

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées :	39 014.97 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles :	126 419.16 €
Total des dépenses d'investissement :		165 434.13 €

<u>Recettes :</u>		
Chapitre 10	Dotations, fonds divers :	143 177.66 €
Chapitre 13.	Subventions d'investissement :	24 548.80 €
Chapitre 16	Dépôt et cautionnement :	450.00 €
Chapitre 040.	Opérations d'ordre :	8 010.56 €
<u>Total des recettes d'investissement :</u>		<u>176 187.02 €</u>
<u>Résultat de clôture de l'investissement :</u>		<u>+ 10 752.89 €</u>

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget général.

❖ **Budget eau : vote du Compte Financier Unique-CFU 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°21-2023 du conseil municipal en date du 30/10/2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique 2023 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant les documents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie en amont de la production du CFU.

Bernard GERBENNE présente le CFU 2025 du budget eau et assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND acte de la présentation faite du compte financier unique du budget eau qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 011	Charges à caractère général :	75 967.75 €
Chapitre 014	Atténuation de produits :	6 145.00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre section :	37 082.89 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante :	617.10 €
Chapitre 68	Provision pour titres impayés :	480.11 €
Total des dépenses de fonctionnement :		120 292.85 €

Recettes :

Chapitre 70.	Produits des services :	124 147.78 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante :	723.28 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre :	474.11 €
Total des recettes de fonctionnement :		125 345.17 €
<u>Résultat de clôture :</u>		<u>+ 5 052.32 €</u>

Section d'investissement :

Dépenses :

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles :	7 408.53 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert :	474.11 €
Total des dépenses d'investissement :		7 882.64 €

Recettes :

Chapitre 10	Dotations, fonds divers :	4 754.87 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre :	37 082.89 €
Total des recettes d'investissement :		41 837.76 €
<u>Résultat de clôture :</u>		<u>33 955.12 €</u>

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget eau et assainissement.

❖ **Affectation des résultats 2025 des budgets « principal » et « eau et assainissement ».**

Budget principal :

Après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2025

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

SECTIONS	RESULTAT CA 2024	Virement à la section d'investissement	RESULTAT DE L'ANNEE 2025	Résultats cumulés au 31/12/2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 89 712,01 €		10 752,89 €	-78 959,12 €	218 656,00 € 285 823,20 €	67 167,20 €	- 11 791,92 €
FONCT	161 111,42 €	130 016,85 €	72 543,58 €	103 638,15 €			103 638,15 €
TOTAL	71 399,41 €	130 016,85 €	83 296,47 €	24 679,03 €			91 846,23 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

REPRISE RESULTAT INVESTISSEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 ligne 001	-78 959,12 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	103 638,15 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	91 846,23 €
Total affecté au c/ 1068 :	11 791,92 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Budget eau et assainissement

Après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2025

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

SECTIONS	RESULTAT CA 2024	Virement à la section d'investissement	RESULTAT DE L'ANNEE 2025	résultats cumulés au 31/12/2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	305 677,02 €		33 955,12 €	339 632,14 €			339 632,14 €
FONCT	- 3 411,31 €		2 139,32 €	- 1 271,99 €			- 1 271,99 €
TOTAL	302 265,71		36 094,44 €	338 360,15 €			338 360,15 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération

d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

REPRISE RESULTAT INVESTISSEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025		339 632,14 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025		
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP		
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		
Total affecté au c/ 1068 :		
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		1 271,99 €

❖ **Vote du taux des 3 taxes 2026 du bâti/non bâti et taxe habitation des résidences secondaires.**

Les membres du conseil étudient les taux d'imposition des taxes directes locales : la taxe foncière « bâti », la taxe foncière « non bâti », la taxe habitation pour les résidences secondaires, pour l'exercice 2026 et décident de ne pas les augmenter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2026 et les maintenir comme suit :

- Taxe foncière sur la propriété bâtie : 37.29 %
- Taxe foncière sur la propriété non bâtie : 39.08 %
- Taxe habitation pour les résidences secondaires : 15.35 %

DIT que le produit fiscal attendu s'élève à la somme de 198 359 €.

❖ **Attribution des subventions aux associations.**

Le maire présente à l'assemblée les différentes demandes de subventions. L'assemblée décide d'attribuer les subventions 2026 comme suit :

- Club des Amis de Ménétreux : 170 € - Amicale Sports et Loisirs : 270 € - Société de chasse communale : 95 € - ADMR : 100 € - le Refuge de Jouvence : 232.50 € - ADAPEI : 100 €

❖ **Vote du budget primitif 2026 des budgets « principal » et « eau et assainissement ».**

Le maire présente à l'assemblée les budgets primitifs 2026 des budgets « principal » et « eau et assainissement »
L'assemblée examine les différents budgets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE les budgets primitifs 2026 « principal » et « eau et assainissement » établis comme suit :

Budget « principal » :

Fonctionnement en suréquilibre :

Dépenses = 401 630 €

Recettes = 429 426 €

Investissement équilibré : dépenses et recettes : 488 009 €

Budget « eau et assainissement » :

Fonctionnement équilibré : dépenses et recettes : 126 978 €

Investissement équilibré : dépenses et recettes : 377 371.14 €

DIT que les budgets primitifs 2026 du budget « principal » et « eau et assainissement » sont votés au chapitre pour les sections de fonctionnement et investissement

AUTORISE le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des deux sections

❖ **Tarifs eau et assainissement 2026.**

Le maire informe l'assemblée qu'il a demandé à la mairie de Venarey-les Laumes de nous transmettre les prix de vente de l'eau et de l'assainissement ainsi que les coefficients des redevances sur la performance des réseaux d'eau et d'assainissement à appliquer sur les factures 2026.

Le maire précise qu'il n'a pas reçu tous ces éléments et propose à l'assemblée de reporter ce point au prochain conseil municipal.

❖ **Délégations au maire : point 15 à redéfinir et supprimer le 29.**

Le maire informe l'assemblée qu'il a été contacté par les services de contrôle de légalité de la préfecture pour lui signaler que dans la délibération prise lors du conseil municipal du 21 mars 2026 concernant les délégations attribuées au maire, le point 15 n'est pas assez précis et qu'il faudrait supprimer le point 29.

Pour rappel :

- **Le point 15 :** D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus.
Il faut supprimer la phrase : dans les cas définis par le conseil municipal.
- **Le point 29 :** de signer les baux pour les logements communaux, ce point se rapporte au point 5° « De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».
Cette délibération modifie la délibération N° 2026-5 prise le 21 mars 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de modifier dans les délégations au maire, le point 15 et de supprimer la phrase : dans les cas définis par le conseil municipal.

DECIDE de supprimer dans les délégations au maire le point 29.

❖ **CCID : renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs.**

Le maire informe l'assemblée que la commune doit proposer 24 noms pour siéger à la commission communale des impôts directs (CCID) dont 6 seront désignés titulaires et 6 suppléants par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Il précise que le maire est désigné de droit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

PROPOSE 24 noms pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs dont 6 seront désignés titulaires et 6 suppléants par le directeur départemental ou régional des finances publiques comme suit :

Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties :

M. Étienne ROLLAND
M. Guy CLÉMENT
M. Henri VERRIÈRE
M. Alain MARGON
M. Patrick HUBERT
M. Olivier GUIDON
M. Alain MORIZE
M. Thierry BOUANCHEAU
M. Guillaume PASSERAT DE LA CHAPELLE

Taxes Foncières sur les Propriétés Non Bâties :

M. BLANCHOT Emile
M. RENAUD Martial
M. PASTOR Jean Claude
M. CHOPARD Gilbert
Mme LALLEMANT Marie France.
M. SELFTSICK Jean Pierre

Taxes d'habitation sur les résidences secondaires

Mme THENENY Joëlle
M. GÉRARD Denis
M. BOSVY Patrick
M. CHAGNARD Patrice

Taxes sur les entreprises :

M. ARFEUX Jérôme
M. PIALAT Jean-Pierre
M. VIDAL Pascal
M. FÉVRIER Rodolphe
M. STÉPHAN Pascal

❖ Désignation d'un délégué titulaire et un suppléant à la plate-forme ARNIA (Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle).

Le maire informe l'assemblée que la commune est adhérente à la plate-forme ARNIA (Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle) pour la dématérialisation des actes et des budgets. Il précise que suite au renouvellement du conseil, il y a nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉSIGNE comme :

délégué titulaire : Yoann VAUTRAIN, seul candidat, élu à l'unanimité

délégué suppléant : Yvon FIORUCCI, seul candidat, élu à l'unanimité

❖ Démoussage de la toiture de la mairie : approbation du devis de Pascal Charlot.

Le maire explique à l'assemblée que la toiture de la mairie a besoin d'un démoussage et présente le devis de la SAS Pascal CHARLOT et Fils qui comprend un grattage des tuiles, balayage, nettoyage des gouttières, vérification de la toiture, traitement et le remplacement d'une tuile à douille, pour un montant 2 963.46 HT € soit 3 259.81 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le devis la SAS Pascal CHARLOT et Fils, pour le démoussage de la toiture de la mairie, pour un montant de 2 963.46 HT € soit 3 259.81 € TTC ;

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision.

❖ Informations et questions diverses.

PLUi :

Le maire rappelle à l'assemblée qu'en matière d'urbanisme pour toute demande de travaux le RNU (Règlement National d'Urbanisme) s'appliquait.

Le maire informe l'assemblée que le préfet a validé le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et qu'il est désormais applicable et publié.

Le maire explique à l'assemblée que, suite au PLUi, par arrêté préfectoral le périmètre délimité des abords autour du pont des Romains et de la croix de Venarey-les-Laumes, protégés au titre des monuments historiques, a été modifié suite à notre demande.

Auparavant ce périmètre protégé arrivait jusqu'à la rue des Acacias et de l'Etang. Désormais seul les 1-2-3 et le 5 route de Montbard sont impactés ainsi que les terrains situés au lieu-dit « les Vignes-des-Laumes ».

Déclaration préalable à l'obtention de la petite licence de vente à emporter.

Le maire informe l'assemblée qu'il a reçu une déclaration préalable à l'obtention de la petite licence de vente à emporter des ETS STOKER SAS de Pouilly-en-Auxois pour le site de Ménétreux-le-Pitois.

Il souhaite commercialiser des vins blancs, rosés et rouges uniquement sur de la vente à importer auprès de leurs clients.

Le maire informe qu'il a donné un avis favorable à cette demande.

Compte rendu de la vérification des points d'eau incendie publics.

Le maire informe l'assemblée de la réception du compte rendu annuel de la vérification des 13 poteaux incendies de la commune par le SDIS qui signale :

1 capot détérioré rue des Acacias, 2 accès difficiles / abords à dégager rue des Acacias et route de Montbard, manque 1 bouchon rue de Saussis-Bailly, 2 ouvertures difficiles pour murs trop près Grande Rue et rue des Lilas, un débit insuffisant rue des Vignes Blanches vers le chalet (compensé par une réserve enterrée qu'ils n'ont pas trouvée).

Festivités du 8 mai.

Le maire informe l'assemblée du déroulé de la cérémonie du 8 mai au monuments aux morts et présente le programme organisé par le comité consultatif environnement et histoire de la commune pour les morts de la « France combattante » qui a pour thème cette année « la résistance en héritage » dirigé par Cathy PONSIN-COSTA et un groupe de travail composé par Claire VAUTRAIN, Alexandra BOURSE, Alain MORIZE, Marc BLANCHE, Didier CALLABRE, Michèle JÉRÔME, Patrick HUBERT, Yoann VAUTRAIN.

Vendredi 8 mai : 10h15 cérémonie au monument aux morts, 11h00 inauguration de l'exposition à la salle Louis BUFFY, 11h30 vin d'honneur déjeunatoire, 13h00 déambulation dans le village pour découvrir une partie du parcours « la balade des Ménétriers » avec un passage au cimetière sur la tombe d'Emile CHAUSSIVERT résistant du maquis Henri-BOURGOGNE, exécuté lors du massacre de Lantilly, pour y déposer une fleur.

Samedi 9 mai : 14h : conférence et dédicace de Philippe CHEVALIER sur la résistance suivie d'une séance de dédicace de son livre « Pierre meunier, ami fidèle de Jean MOULIN » 16h30 : moment festif musical suivi d'un goûter.

Photo des habitants de la commune.

Le maire informe l'assemblée de la réception et de la distribution des photos des habitants de la commune.

Le bilan de la vente est : 8 petites photos, 30 grandes photos pour un montant de 530 € plus 80 € de dons = 610 €

Le bénéfice de 540 € sera reversé au profit du téléthon du pays d'Alésia et de la Seine au président M. Pascal SEBILLOTTE courant mai.

Le maire précise qu'il reste encore quelques photos disponibles à acquérir pour les personnes intéressées.

Le maire présente le devis de C2 FICHET pour l'impression de la grande photo 646 x300 pour 30 € TTC sur support papier brillant ou toile PVC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, choisit l'impression sur toile PVC.

Parcours Pédestre « la balade des Ménétriers ».

Le maire informe l'assemblée de l'avancée du parcours pédestre « la balade des Ménétriers » mené par le comité consultatif environnement et histoire de la commune dirigé par Patrick HUBERT et son groupe de travail.

Le fléchage est terminé, les pupitres vont commencer à être installés. Tous les textes qui seront apposés sur les pupitres ou sur les panneaux sont en relecture et seront envoyés ensuite à l'entreprise C2 FICHET pour impression.

Le parcours de 8 km environ devrait être terminé fin juin.

Tirage des jurés d'assises.

Le maire informe l'assemblée que la mairie de MONTBARD doit organiser le tirage au sort des jurés d'assises sur les listes électorales.

Le tirage au sort aura lieu à Montbard, le mardi 2 juin afin de retenir 15 jurés pour la ville de Montbard et 33 jurés sur les listes électorales des autres communes sauf Venarey-les-Laumes.

ORANGE.

Le maire informe l'assemblée que notre commune a été présélectionnée dans le lot n°7 pour la fermeture du réseau cuivre.

Le réseau cuivre doit être remplacé par le réseau fibre d'ici 2030. Pour le lot 7, la fermeture du réseau cuivre est prévue en 2030.

Bacs à fleurs rue de l'Etang.

Le maire informe l'assemblée qu'un véhicule a endommagé le bac à fleurs situé au croisement de la rue de l'Etang et de la route de Montbard.

Le maire précise qu'il a déposé plainte à la gendarmerie de Venarey-les-Laumes.

RATP.

Le maire informe l'assemblée qu'il a été contacté par M. JOSSELIN du groupe RATP pour l'informer que les enfants du Métro lui rendaient les clés du site mi-juin.

Pour l'avenir des locaux : ils seront soit mis en location, soit mis en vente, selon le souhait du repreneur.

Repas du 14 juillet.

Le maire propose à l'assemblée de faire un cochon de lait à la broche pour le repas du 14 juillet.

Situation de l'employé communal.

Le maire informe l'assemblée qu'il a missionné le docteur BOISSELIER en février pour une expertise médicale afin d'avoir son avis et des réponses à nos interrogations : notre agent communal pourra-t-il reprendre son travail sans contrainte ? les soins qui lui sont prodigués actuellement sont-ils toujours consécutifs à son arrêt de travail ?

Le 15 avril, son dossier est passé en conseil médical formation plénière du centre de gestion pour confirmer ou pas l'avis du DR BOISSELIER.

Suite à ces conclusions, nous avons appelé le centre de gestion pour connaître la marche à suivre.

Fin de séance à 22h25